



CONSULTATION DES SALARIES

Intéressement **ou** 13^{ème} mois ?



POUR RAPPEL !

0,7 % d'augmentation générale = une misère d'une dizaine d'euros.

5 % d'intéressement = perte d'un tiers par rapport à l'an dernier.

Parallèlement, JCDecaux annonce une nouvelle année record et va distribuer **119 millions d'euros aux actionnaires.**

DU BLÉ POUR LES RENTIERS, DE LA SUEUR POUR LES TRAVAILLEURS, CHERCHEZ L'ERREUR !

Comme tous les ans, un avenant doit être négocié avant fin juin pour percevoir un intéressement l'année suivante. Pensez-vous que les organisations syndicales doivent signer cet avenant et maintenir l'intéressement sous sa forme actuelle ?

Refusant toute précarité salariale basée sur l'aléa financier, les organisations syndicales consultent les salariés de JCDecaux, sur l'attribution d'une prime annuelle équivalente à un mois de salaire (13^{ème} mois) en lieu et place de l'intéressement.



Pour le remplacement de l'intéressement par l'attribution d'un 13^{ème} mois

Ou

Pour le maintien de l'intéressement comme aujourd'hui

NOM :

Prénom :

Signature :

Vous pouvez également participer à cette consultation sur internet :

<https://goo.gl/forms/02dhZ47MUCPAwB1f2>